



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 2^{ème} Trimestre 2022



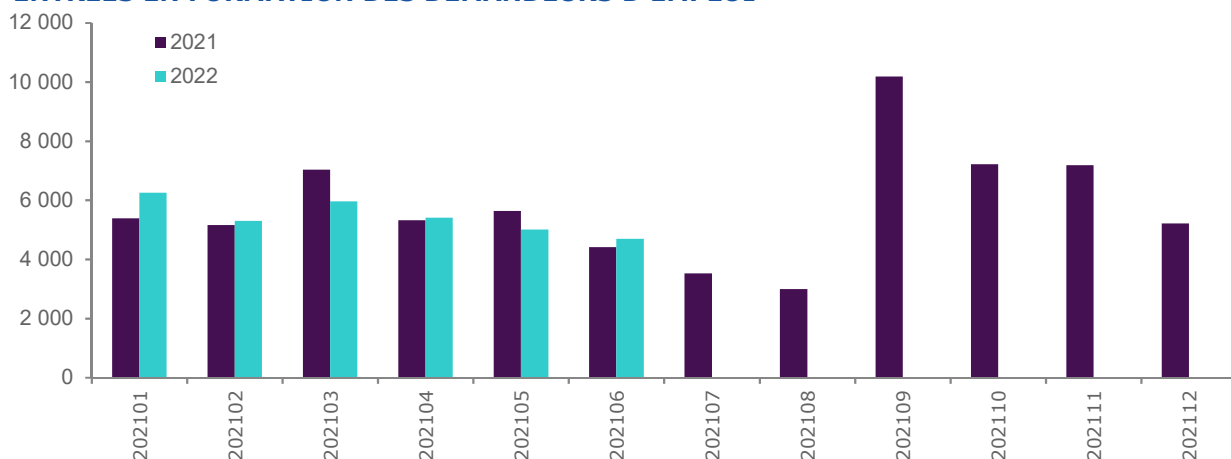
Au 2^{ème} trimestre 2022, 15 109 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation diminue de -1,7% sur un an.

15 109 entrées en formation au 2^{ème} trimestre 2022, soit -1,7% par rapport au 2^{ème} trimestre 2021.

Entre avril et juin 2022, nous comptabilisons **15 109** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, soit une baisse de **-1,7%** par rapport au même trimestre de l'année précédente. Par rapport au 1^{er} trimestre 2022, le nombre d'entrées en formation a fortement baissé (**-13,8%**) au cours de ce 2^{ème} trimestre 2022.

Au niveau mensuel, une hausse modérée des entrées en formation est observée en avril (+1,7% par rapport au mois d'avril 2021) puis la tendance s'est inversée sur le mois de mai avec une forte baisse (-11,0%) avant de rebondir sur le mois de juin (+6,3%).

**GRAPHIQUE 1 :
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

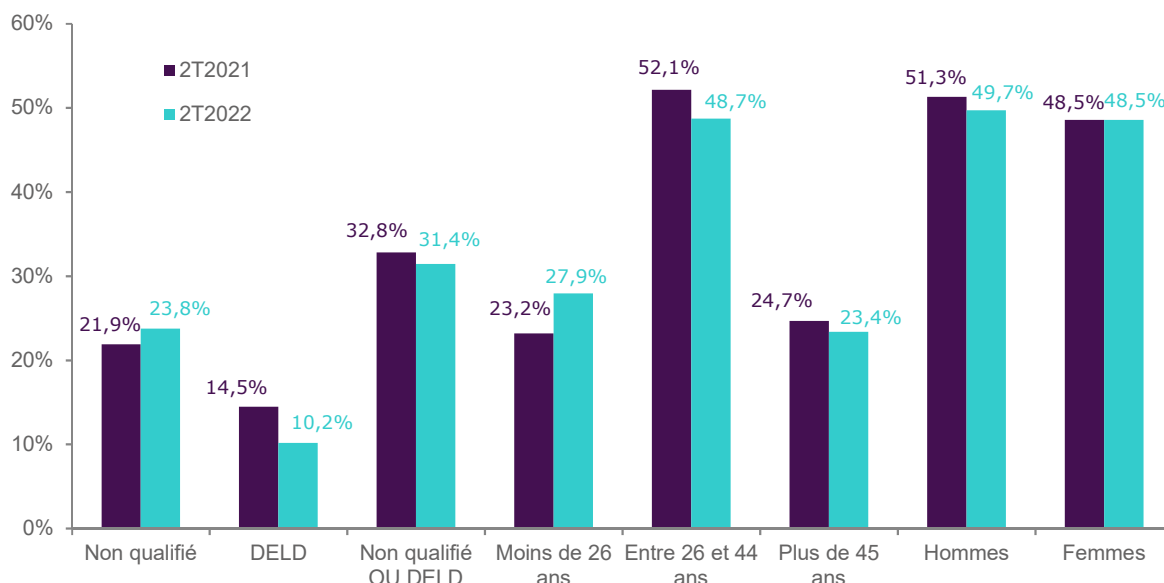
La part des demandeurs d'emploi de longue durée dans les entrées en formation diminue

La part des demandeurs d'emploi de longue durée entrés en formation au 2^{ème} trimestre 2022 diminue de **-4,3** points par rapport au 2^{ème} trimestre 2021, alors que celle des demandeurs d'emploi non qualifiés progresse légèrement de **+1,9** points. La part des non qualifiés ou DELD se retrouve donc à la baisse par rapport au même trimestre de l'année précédente (**-1,4** points).

L'augmentation la plus marquée concerne les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans qui voient leur représentativité augmenter par rapport à 2021 (**+4,2** points).

Alors que la part des femmes entrées en formation est restée stable, les autres profils ont vu leur représentativité baisser : les demandeurs d'emploi âgés entre 26 et 44 ans (**-3,4** points), les hommes (**-1,6** points) et les demandeurs d'emploi âgés de plus de 45 ans (**-1,3** points).

GRAPHIQUE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP, CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait 10 mois après l'inscription à Pôle emploi

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au 2^{ème} trimestre 2022, cette entrée a lieu **dans les deux mois suivant leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit avant le 5^{ème} mois qui suit l'inscription. Enfin, 25% des entrées en formation concernent des demandeurs d'emploi inscrits depuis environ 1 an.

L'ancienneté en inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les **102 premiers jours** après leur inscription; cette moyenne monte à **410** jours pour ceux âgés de 45 à 49 ans et atteint plus de **600** jours pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée (à l'exception des moins de 20 ans et des 20-24 ans). La durée moyenne de formation est ainsi de **494 heures** pour les 25-29 ans, passe à **492 heures** pour les 30-34 ans et diminue fortement avec l'âge pour atteindre **339 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est similaire entre les hommes et les femmes à hauteur d'environ **460 heures**.

TABLEAU 1 :**ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE - 2^{ème} TRIMESTRE 2022**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	102	17	60	149	468	175	399	735
20-24 ans	175	30	91	223	481	152	399	700
25-29 ans	252	41	126	314	494	175	399	769
30-34 ans	273	56	151	334	492	143	399	798
35-39 ans	338	62	159	431	490	158	399	770
40-44 ans	378	72	184	429	454	135	399	665
45-49 ans	410	68	184	438	445	140	371	592
50-55 ans	459	58	168	525	413	136	370	497
55 ans et plus	602	90	278	767	339	100	280	434
Hommes	315	47	139	348	466	140	397	702
Femmes	314	52	144	348	460	140	399	680
Ensemble	314	49	141	348	463	140	399	690

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : au 2^{ème} trimestre 2022, l'ancienneté en inscription avant la formation est de 17 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 149 jours pour un autre quart. La durée de la formation est inférieure à 175 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 735 heures pour un autre quart.

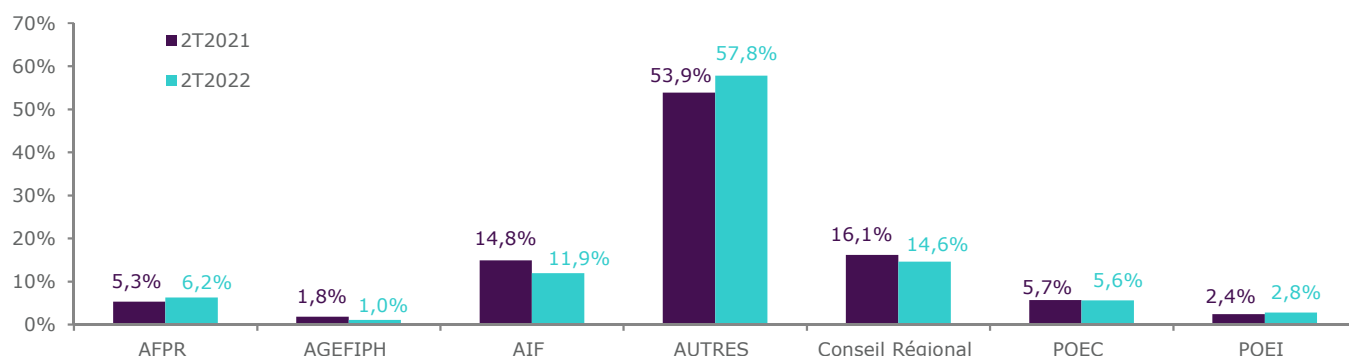
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les autres types de formation (financement par le bénéficiaire, Etat, collectivités...) représentent près de 60% des formations au 2^{ème} trimestre 2022

Les autres formations (financement par le bénéficiaire, Etat, collectivités, ...) représentent **près de 6 formations sur 10** et augmentent nettement (**+3,9 points**) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Les formations financées par le conseil régional (**14,6%**) diminuent au 2^{ème} trimestre 2022 (**-1,5 points**) de même que les Aide Individuelle à la Formation (AIF) (**-2,9 points**) avec **11,9%**.

Par rapport au 2^{ème} trimestre 2021, la part des AFPR (**6,2%** des formations) est en augmentation (**+0,9 point**). C'est également le cas pour les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelles (POEI), représentant 2,8% des formations, qui enregistrent une légère hausse (**+0,7 point**). Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (5,6% des formations) restent stables (**-0,1 point**). Enfin, les formations "AGEFIPH" restent minoritaires (1,0% des formations) et sont à la baisse (**-0,8 points**).

GRAPHIQUE 3 :**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

4 champs de formation regroupent plus de la moitié des entrées en formation des demandeurs d'emploi

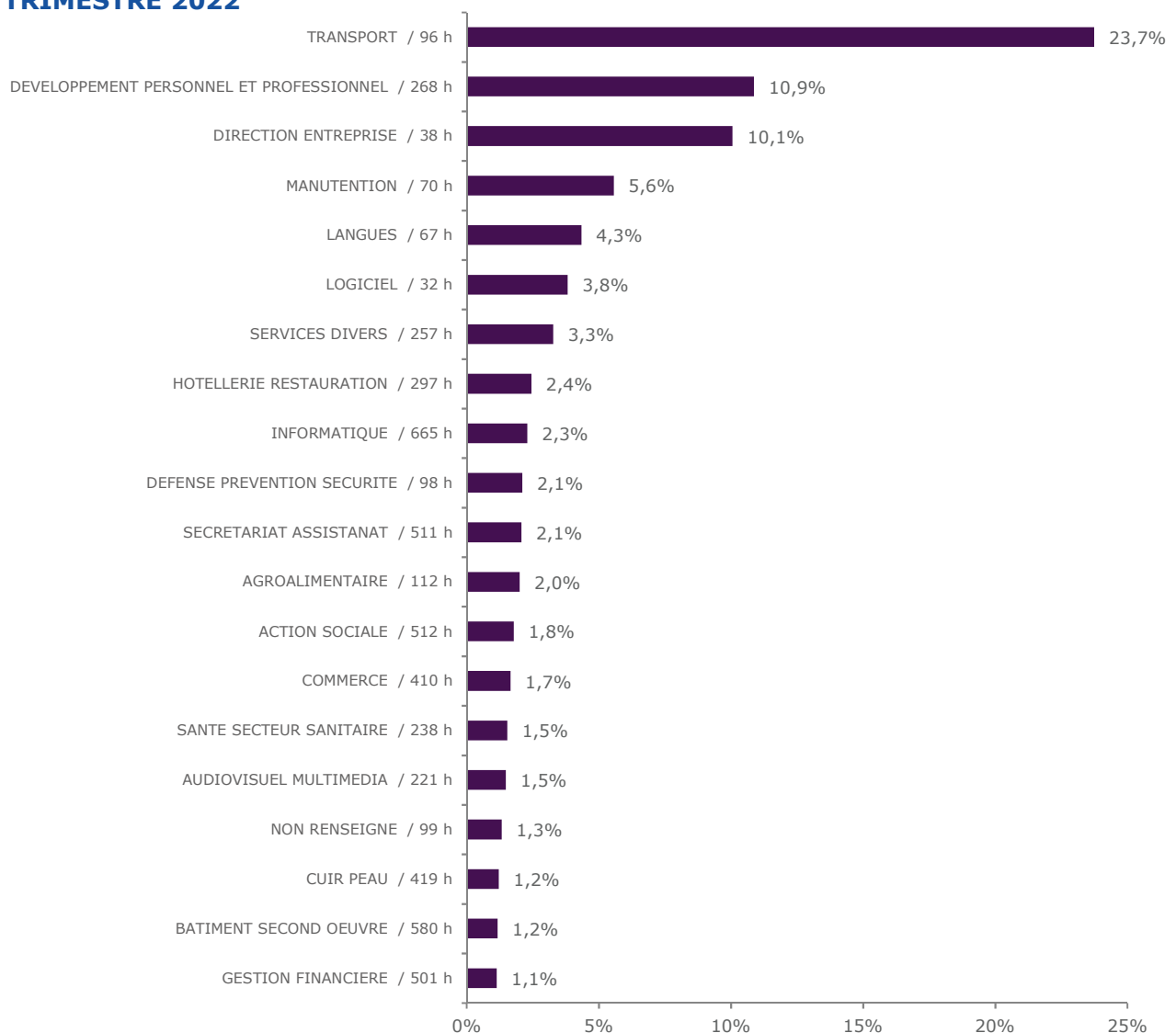
Vingt champs de formation regroupent **84,0%** des entrées en formation (*graphique 4*). **Environ la moitié** de celles-ci sont concentrées dans quatre champs : le transport (**23,7%**), le développement personnel et professionnel (**10,9%**), la direction d'entreprise (**10,1%**) et la manutention (**5,6%**).

Il existe une forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation allant de **32 heures** pour les formations sur les logiciels à **665 heures** pour les formations relatives à l'informatique. Parmi les autres formations importantes en terme de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations du bâtiment second oeuvre, de l'action sociale et du secrétariat/assistanat avec des durées moyennes respectives de **580, 512 et 511 heures**.

De même, les formations dans la gestion financière, dans le travail du cuir et dans le commerce ont des durées moyennes supérieures à **400 heures**.

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION - 2^{ème} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 23,7% des entrées en formation au 2^{ème} trimestre 2022. La durée moyenne des formations y est de 96 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 84,0% des entrées en formation).

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Plus de 75% des formations répondent à quatre objectifs

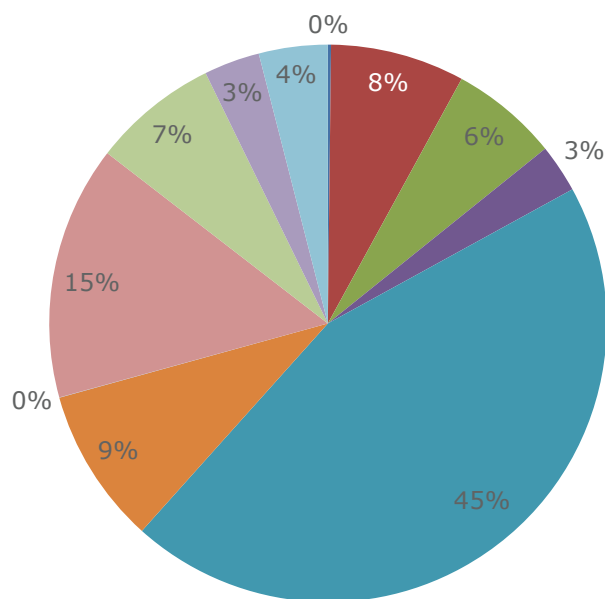
Le principal objectif des formations est la certification (*voir ci-dessous*), il concerne environ 45% des entrées. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne (**296 heures** contre **206 heures** en moyenne pour l'ensemble des objectifs).

Environ 15% des formations concernent un perfectionnement et un élargissement des compétences, avec une durée moyenne de formation inférieure à l'ensemble (**64 heures**).

Suivent ensuite la création d'entreprise (**9,1%** pour **47 heures**) et la (re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel (**7,8%** pour **355 heures**).

Les durées moyennes de formation vont de **47 heures** pour la création d'entreprise à **376 heures** pour l'adaptation poste travail AFPR.

GRAPHIQUE 5 : PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION - 2^{ème} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble

des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

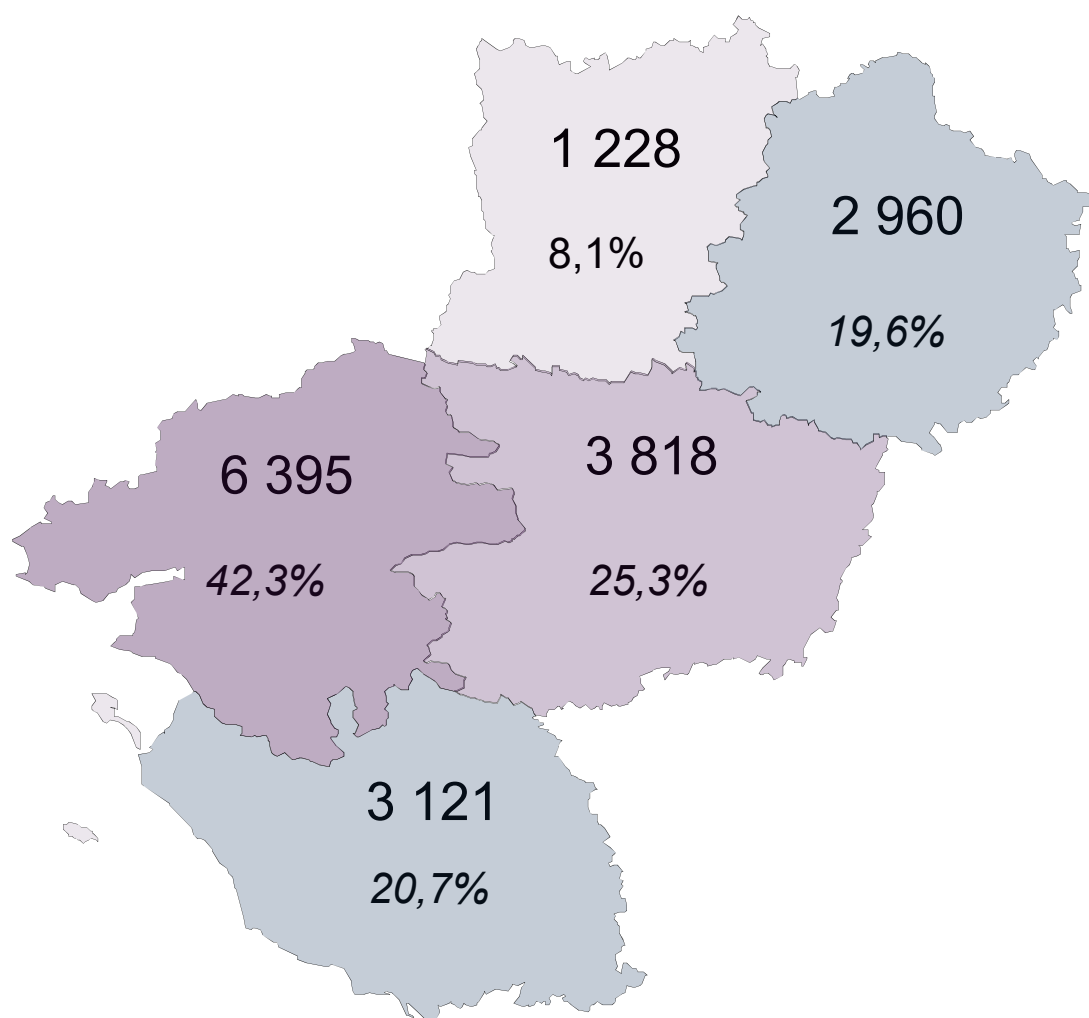
La Loire-Atlantique comptabilise près de **6 400** entrées en formations, soit **42,3%** du total régional.

Le Maine-et-Loire arrive en second avec plus de **3 800** entrées en formation, soit **25,3%**.

La Vendée et la Sarthe affichent des niveaux similaires avec respectivement **3 121** et **2 960** entrées en formation, représentant chacune **20,7%** et **19,6%** du total régional.

Enfin, la Mayenne enregistre **1 228** entrées en formation, soit **8,1%** des entrées en formation au niveau de la régional.

CARTE 1 :
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT - 2^{ème} TRIMESTRE 2022



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

ENCADRÉ N°1

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE

Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

